



Avis 12

Concerne : examen de juin, organisation de fin d'année.

1. Examen de juin

Votre enfant a reçu ou va recevoir son horaire d'examens (disponible sur le site www.isjchatelet.be et en version papier pour chaque élève). Les professeurs transmettront à votre enfant les objectifs de cette session ainsi que les critères de réussite (rappel des documents d'intention pédagogiques du début de l'année).

Au premier degré (1^{re} et 2^e), les professeurs font sortir les élèves au moment des ouvertures des grilles (si vous marquez votre accord) ce qui signifie : 10h05-11h15 et 12h05. Si l'examen est terminé avant, **les élèves doivent prendre de quoi s'occuper et réviser jusqu'à l'ouverture des grilles.**

Aux deuxième et troisième degrés, les élèves sortent, toujours avec votre accord, quand l'examen est terminé. Étant donné que nous avons évalué de manière continue, nous ne pouvons pas donner d'heure de fin d'examen, car sa durée varie en fonction de ce que les élèves doivent présenter. **Les professeurs indiqueront, à titre indicatif pour le titulaire du cours, l'heure de sortie de l'examen sur la feuille d'examen de votre enfant, si celui-ci se termine avant 10h00.** Si vous souhaitez que votre enfant soit pris en charge à l'étude pendant cette période, merci de compléter le talon ci-après.

L'étude régulière pour les élèves du DI sera organisée jusqu'au mardi 17 juin 17h00.

Pour rappel, pendant la session d'examen, l'étude est organisée jusqu'à 15h40 et le mercredi jusqu'à 12h05. L'étude sera organisée jusqu'au mercredi 25 juin à 12h00.

Toute absence doit être justifiée par un certificat médical. Il y a un jour de récupération à la fin de la session si votre enfant a été absent pour une épreuve. Attention, cette mesure est exceptionnelle et ne concernera que les absences à maximum 2 épreuves couvertes par certificat médical. En cas d'absence de plus longue durée, c'est le conseil de classe qui décidera de l'attestation donnée.

Les professeurs concernés par un examen oral établiront un horaire avec les élèves.

Une semaine de révisions est organisée avant la session. Les différents locaux d'examens seront communiqués à vos enfants et seront affichés aux vitres du secrétariat de l'ancien et du nouveau bâtiment.

Aucun élève ne peut se trouver dans la cour sans autorisation, même dans l'attente d'un examen oral (un local d'attente sera disponible). Les élèves qui présentent un examen oral auront une tenue vestimentaire adaptée, attendront dans le local dédié avant de se rendre devant la porte du local d'examen 5 à 10 minutes avant l'heure prévue, mais il est demandé d'éviter au maximum d'errer dans les couloirs ou de se présenter trop tôt pour un examen oral. Le calme et la sérénité doivent être les maîtres mots durant la session d'examens.

Pour rappel et afin qu'il n'y ait aucun malentendu, l'emploi du **GSM ou autres objets connectés** reste interdit dans l'enceinte de l'école. **En clair, ils doivent être éteints pendant l'examen. Aucune excuse ne sera acceptée, d'autant plus qu'un GSM ou autre allumé lors d'un examen peut être assimilé à une fraude ou une tricherie et entraîne donc l'annulation de la copie.**

La consultation des copies se fait sur rendez-vous avec le professeur le mercredi 2 ou le jeudi 3 juillet 2025. Pour prendre rdv avec un professeur, merci de lui envoyer un mail à son adresse professionnelle (disponible sur notre site www.isjchatelet.be). Si vous désirez une copie des évaluations de votre enfant, vous devez en faire la demande au secrétariat qui vous fera remplir un formulaire. Les copies seront disponibles au secrétariat du 7 au 10 juillet 2025.

2. Horaire

Dates	1	2	3	4	5	6
Lundi 9 juin 2025	Pentecôte					
Mardi 10 juin 2025	Cours	Cours	cours	cours	LM2	LM2
Mercredi 11 juin 2025	Cours	Cours	cours	cours	Français (écrit)	Chimie /sc3
Jeudi 12 juin 2025	Cours	Cours	Cours terminés à 12h55 3 ^e CD Ndls 1 de Mme Baeck	Cours terminés à 12h55	Sc-éco/LM3/Bio	Math
Vendredi 13 juin 2025	Cours	Cours	Math	Math	Chimie/Sc3	LM1
Lundi 16 juin 2025	Cours	Cours	Sciences-éco	Sciences 5 et 3	LM1	Géo
Mardi 17 juin 2025	Cours	Cours	SC5 et SC3	Géo	Histoire	Sci-éco/Bio/lm3
Mercredi 18 juin 2025	Cours	Cours	Histoire	LM1	Physique	Physique
Jeudi 19 juin 2025	Sciences	CE1D EDM	LM1	Histoire	Géo	Religion
Vendredi 20 juin 2025	Français	CE1D LG MOD écrit (oral pour certaines classes)	Religion	Français	Math	CESS HIST
Lundi 23 juin 2025	EDM	CE1D MATH	Français	LM2	Religion	CESS FRAN
Mardi 24 juin 2025	Math	CE1D FRAN	LM2	Sciences-éco	Français oral	Français oral
Mercredi 25 juin 2025	LM1	CE1D SCIENCES	Géo	Religion	Rattrapage pour les élèves absents	Rattrapage pour les élèves absents
Jeudi 26 juin 2025	Rattrapage absents	CE1D LG ORAL et rattrapage pour les absents	Rattrapage pour les élèves absents	Rattrapage pour les élèves absents	Conseils De classes	Conseils de classes Proclamation officielle à 11h00
Vendredi 27 juin 2025			CC	CC		18h00 remise des CESS
Lundi 30 juin 2025	CC	CC				
Mardi 1 ^{er} juillet 2025	Bulletins de 9h00 à 18h00 selon un horaire donné par le/la titulaire					
Mercredi 2 juillet 2025	Consultation des copies et recours					
Jeudi 3 juillet 2025	Consultation des copies et recours					
Vendredi 4 juillet 2025	Conseils de classes de recours					

3. Procédure de recours.

Les modalités de passage dans l'année supérieure vous ont été transmises via l'avis 10 du 7 avril 2025 (toujours disponible sur le site).

Nous vous informons lors de la remise des bulletins le 1^{er} juillet de la décision prise par le conseil de classe concernant votre enfant. Vous pourrez alors introduire un recours contre la décision du conseil de classe.

Procédure interne.

Vous avez la possibilité en fin d'année de rencontrer les professeurs et la direction sur rendez-vous ainsi que de consulter les copies d'examens. Les attestations d'échec sont motivées et cette rencontre peut constituer l'explication du fondement de la décision.

Si malgré cela, vous désirez introduire un recours interne, vous devez envoyer un mail à :

(direction@isjchatelet.be et à coordinatrice@isjchatelet.be) ou déposer un courrier motivé (voir annexe 1) expliquant votre démarche avant le **jeudi 3 juillet à 13h00**. Il sera donné suite à votre demande le vendredi 4 juillet et la direction vous préviendra par téléphone de la décision prise.

Procédure externe :

Les parents qui auront épuisé les ressources de la procédure interne et qui ne se satisferaient pas de ses conclusions peuvent introduire un recours externe **jusqu'au 10^e jour ouvrable qui suit le dernier jour de l'année scolaire à savoir le 18 juillet 2025.**

Le recours externe peut être introduit, soit par voie électronique via la plateforme CAMA E-Recours, soit par courrier recommandé (annexe 2) à l'adresse ci-dessous :

Conseil de recours – Enseignement confessionnel
Direction générale de l'enseignement obligatoire
Bureau 1F140
Rue Lavallée 1
1080 BRUXELLES

Un double de ce courrier devra être adressé par lettre recommandée à la Direction de l'établissement, le jour même de l'envoi à l'Administration.

La procédure de recours externe n'est prévue QUE pour contester les attestations de réussite partielle (AOB) ou d'échec (AOC).

Feuille à remettre à l'éducateur de niveau au plus tard **le mercredi 4 juin 2025**

Je soussigné : _____

Père-mère-responsable légal* de : _____

Classe : _____

- Autorise mon enfant à quitter l'école quand l'examen est terminé*
- Souhaite que mon enfant soit encadré à l'étude

Déclare avoir bien pris connaissance des modalités de recours

Date :

Signature :

*biffer les mentions inutiles